#### **BULLETIN D'ADHESION**

Nom:
Prénom :
Adresse:
Téléphone :
Adresse e-mail:
Je souhaite adhérer à «Mémoires des esclavages» :
☐ Personne seule : 15€
☐ Couple: 20€
☐ Association: 35€
☐ Je soutiens l'action pédagogique de Mémoires en faisant un don de€
Veuillez trouver ci-joint le chèque correspondant à ce don et/ou cette adhésion établi à l'ordre de l'association « Mémoires des esclavages ».
Date / /
Signature:

Contre ce don, l'association me fera parvenir une attestation fiscale me permettant de bénéficier de la déduction d'impôts pour les dons aux organismes et associations d'intérêt général. Déductible particulier: - 66 % et entreprise: - 60 %

Vous préférez faire mensualiser votre don, un formulaire peut vous être remis en contactant l'association.

# MÉMOIRES

Sculpture dédiée aux victimes de tous les esclavages d'hier et d'aujourd'hui

Memory of all slaves both past and present

#### **MEMORIOÙ**

Dediet d'an dud dindan yev holl sklaverezhioù dec'h hag hiviz

#### MEMWA

Pou toujou sonje tout fanm, tout nonm ki soufe anba jouk lesklavaj yé kon jedi

Œuvre créée par Max Relouzat et réalisée par le sculpteur Marc Morvan grâce à une souscription citoyenne et le soutien de la ville de Brest.

Sculpture en acier haute de 10 m, inaugurée le 10 mai 2015 au Port du Moulin Blanc à Brest.

















# MÉMOIRES des ESCLAVAGES



Association Mémoires des Esclavages Loi 1901 Reconnue d'intérêt général, agréée Jeunesse Éducation Populaire

24, avenue des Cormorans - 29000 QUIMPER Tél. 02 98 53 78 32 • Port. 06 49 49 01 79 E-mail : contact@memoiresdesesclavages.fr

Site internet: www.memoiresdesesclavages.fr

# Esclavage?

## Vous avez dit « esclavage ».

L'esclavage est caractérisé par le droit de propriété qu'un homme peut avoir sur un autre. Cette « chose » n'est plus une personne juridique.

## Mais n'a-t-il pas disparu? Hélas non.

Si l'esclavage pratiqué dans les anciennes possessions coloniales l'a été, il survit toujours en quelques pays. Et il s'en faut de beaucoup que toutes les formes de dépendance qui portent atteinte à la liberté et à la dignité humaine se soient effacées.

Du premier Code noir de 1685 aux dernières conventions internationales et à la loi du 21 mai 2001 s'exhale la grande misère humaine.

Christiane Taubira

Auteur de la loi du 21 mai 2001

Déclaration universelle

# des droits de l'homme

de 1948

### **Article premier**

Tous les êtres humains naissent **libres** et **égaux** en dignité et en droits.

Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de **fraternité**.

### **Article quatre**

Nul ne sera tenu en **esclavage**ni en servitude ; l'esclavage et la traite
des esclaves sont **interdits** sous
toutes leurs formes.

# Notre projet

Nous avons comme objectifs l'inscription de Mémoires dans le projet de la ville de Brest « Ville d'art et d'histoire » et l'entrée de la sculpture Mémoires dans le parcours « Sur la route de l'esclave » de l'UNESCO.

#### Il ne s'agit pas d'un projet « du passé ».

La traite négrière a été au cœur de la fondation de la modernité :

- par son impact économique qui a permis l'industrialisation et l'enrichissement des pays colonisateurs,
- par la naissance de nouvelles cultures grâce notamment aux grandes innovations artistiques qui ont marqué le 20 ème siècle,
- par son universalisme qui a obligé à repenser les droits de l'homme, autrefois réservés à certaines catégories de personnes,
- par le transfert de connaissances et de savoir-faire de l'Afrique vers le reste du monde.

Nous envisageons l'organisation de conférences et d'interventions dans les écoles, les collèges, lycées, facultés, les centres de formation professionnelle et d'aide par le travail.

Nous souhaitons développer nos actions en nous adressant également au secteur associatif riche de ses bénévoles pour élargir la démarche pédagogique qui accompagne la sculpture Mémoires.

Vivre ENSEMBLE <sup>Viv</sup>yonn épi lôt

Bevañ asambles